

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR **- OUVERTURE DE COMPTE PROFESSIONNEL -**

Veillez trouver ci-dessous la liste des pièces justificatives obligatoires à fournir pour ouvrir un compte :

En tant qu'entreprise individuelle vous devez fournir les documents suivants :

- Fiche réglementaire ENTREPRISE INDIVIDUELLE renseignée et signée
- Justificatif d'identité en cours de validité (CNI ou Passeport)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (Facture EDT/OPT, Certificat de résidence, etc.)
- Si activité commerciale : Extrait Kbis de moins de 3 mois OU le P1 validée par la CCISM de moins d'un an
- Si activité non-commerciale : Contribution des patentes validée (DICP) OU Attestation de régularité fiscale
- Si activité secteur primaire (agriculteur, pêcheur, perliculteur, éleveur, ... : Carte professionnelle CAPL/de producteur de nacres et d'huîtres perlières/aquaculteur ou Licence professionnelle de pêche – de l'année en cours
- **Activité existante** : Avis d'imposition (IT ou CST-NS ou forfait TPE) du dernier exercice OU Déclaration du chiffre d'affaires du dernier exercice validée par la DICP OU Déclaration du Chiffre d'Affaires simple signée (DCC-008)
- **Nouvelle activité** : Prévisionnel du chiffre d'affaires sur les 3 prochaines années OU Déclaration du Chiffre d'Affaires simple signée (DCC-008)

Dossier COMPLET à déposer dans l'une de nos agences SOCREDO